

## **Séance du 28 Novembre 2024**

*L'an deux mil vingt-quatre le jeudi vingt-huit novembre à 20 h 30, le Conseil Municipal de la commune de COLOMBE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Mme Martine JACQUIN, Maire.*

*Date de convocation du Conseil Municipal: le 25 novembre 2024*

**PRÉSENTS:** *Mme JACQUIN Martine, Maire.*

*Mme et Ms: VALTAT Roger, GRASSER Sylvie, SERRE Patrice, BONNARDON Maurice, adjoints.*

*Mmes et Ms: MARREL Eliane, MATHURIN Armelle, MARTIN Marylène; BESSON Pierre-Henri, CHARRAT Laurent, RIONDET Jacques, ROBERT-MICHON Flavien.*

**ABSENTS EXCUSÉS:** *Mme. M. ERBS Angélique.*

**ABSENTE:** *Mmes. MITAUT Rachel, VAYSSIERE Nora.*

**PROCURATIONS :** *Mme DAUPHAND Aude à JACQUIN Martine*

*M. JEANNIARD Luc à GRASSER Sylvie*

*Mme MARC Emmanuelle à Patrice SERRE*

*M. GUICHARD Serge à RIONDET Jacques*

**SECRÉTAIRE DE SÉANCE :** *Mme GRASSER Sylvie*

### **Ordre du jour :**

- X** CCBE : Convention IADS 2025 – 2027,
- X** CCBE : Convention de mise à disposition du service de reprographie
- X** Ouverture des commerces le dimanche en 2025
- X** Projet Ages et Vie
- X** Compte rendu des commissions communales
- X** Compte rendu des commissions de la CCBE
  
- X** **Questions diverses**

*Le compte rendu de la séance du 24 octobre est approuvé à l'unanimité*

### **Etat civil**

#### **Naissances :**

*DECOMPTE Eden, Charles:le 8 novembre à Voiron*

*BACCOU Lucie le 30 octobre à Voiron, petite fille de Roger VALTAT, adjoint.*

#### **Décès :**

**2024-49-1 : CCBE : convention IADS 2025-2027**

**Vu** le Code général des collectivités territoriales notamment les articles L5211-1, L5211-4-2, L5211-10 et L5214-16 ;

**Vu** la délibération du conseil communautaire n°2015-02-08 en date du 16 février 2015 portant sur la création du service mutualisé d'instructions du droit des sols ;

**Vu** la délibération du bureau communautaire n°2024-10-03BC en date du 21 octobre 2024 autorisant le Président de la communauté de communes de Bièvre Est de signer la convention 2025-2027 de mise à disposition du service mutualisé « Instructeur des Autorisations du Droit des Sols » ;

**Vu** l'arrêté n° 16-2024 actant la renonciation de Bièvre Est de se voir transférer le pouvoir de police de la publicité ;

Le service mutualisé « Instructeur des Autorisations du Droit des Sols » (IADS) constitue un outil juridique de mutualisation permettant de regrouper les services et équipements d'un Établissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI) à fiscalité propre et de ses communes membres, de mettre en commun des moyens afin de favoriser l'exercice des missions de ces structures contractantes et de rationaliser les moyens mis en œuvre pour l'accomplissement de leurs missions. En l'espèce, le service mutualisé intervient dans l'application du droit des sols, dont la mission première est l'accompagnement des communes dans l'instruction des autorisations et des actes d'urbanisme.

Cette mutualisation avait initialement vocation à pallier le désengagement de l'État quant à son soutien technique aux collectivités territoriales, notamment son soutien aux communes dans l'instruction de leurs dossiers en matière de demandes d'autorisations d'urbanisme.

La communauté de communes de Bièvre Est a décidé en 2015 de créer le service mutualisé « IADS ».

Les précédentes conventions avaient été conclues :

- pour la période du 1<sup>er</sup> juillet 2015 jusqu'au 31 décembre 2020, prolongée par avenant jusqu'au 31 décembre 2021 inclus ;
- pour la période du 1<sup>er</sup> juillet 2022 jusqu'au 31 décembre 2024.

Il est proposé une nouvelle convention pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2025 au 31 décembre 2027. Cette nouvelle convention prend en compte la possibilité pour les communes de confier au service mutualisé l'instruction des autorisations préalables de la publicité extérieure.

**Considérant** la nécessité pour les communes qui le souhaitent, de mutualiser l'instruction des demandes d'autorisation du droit des sols déposées sur le territoire ;

**Considérant** le souhait des communes de mutualiser l'instruction des demandes d'autorisation préalable de publicité extérieure ;

**Considérant** que les modalités de financement de ce service par les communes adhérentes ne sont pas modifiées par rapport à la précédente convention.

**Considérant** que l'adhésion des communes à ce service mutualisé ne modifie en rien les compétences et obligations des maires en matière d'urbanisme, la commune restant compétente en matière de délivrance des autorisations d'urbanisme ;

Le conseil municipal, après avoir délibéré à l'unanimité, décide :

- d'approuver le projet de convention de mise à disposition du service mutualisé IADS au profit des communes de la communauté de communes de Bièvre Est annexé à la présente délibération ;
- d'autoriser et mandater le maire ou son représentant à effectuer toutes les démarches et signer tous les documents de nature à exécuter la présente délibération.

### **2024-50-1 : CCBE : Convention de mise à disposition du service de reprographie**

Mme le Maire présente au Conseil Municipal le projet de convention établi par la CCBE concernant la mise à disposition du service de reprographie.

Ce service mis à disposition comprend la reprographie en grand nombre des bulletins, affiches, invitations, plaquette d'informations et de tout autre document.

La collectivité fournit en amont le papier et la CCBE assure la reprographie.

La tarif s'élève à :

- 0,003 € HT pour du noir & blanc, A4 ou A3
- 0,03 € HT pour de la couleur, A4 ou A3

Cette convention prend effet à compter de sa date de signature pour une durée de 3 ans.

Après avoir entendu l'exposé de Mme le Maire et après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

\* Valide le projet de convention de partenariat entre la Communauté de Communes de Bièvre-Est et la commune pour la mise à disposition du service de reprographie (document annexé à la présente délibération).

\* Charge Mme le Maire de signer cette convention.

### **2024-51-1 : Ouverture des commerces les dimanches en 2025**

Madame le Maire expose :

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2016, la loi sur le travail dominical pour les commerces de détail a modifié le nombre de dimanches pouvant être travaillés. En effet, le Maire peut autoriser l'ouverture des commerces de détail de sa communes jusqu'à 12 dimanches.

La décision doit être prise après avis du Conseil Municipal et lorsque le nombre de dimanches excède 5, l'avis conforme doit être requis auprès de l'organe délibérant de l'établissement de coopération intercommunale.

Madame le Maire propose au conseil municipal que les commerces de la commune puissent ouvrir leurs portes les dimanches le 7, 14, 21 et 28 décembre 2025 en journées complètes et demande aux membres présents de donner leur avis pour accorder cette dérogation .

Après avoir entendu l'exposé de Mme le Maire et après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité donne un avis favorable pour l'ouverture des commerces de Colombe les dimanches 7, 14, 21 et 28 décembre 2025 en journées complètes.

### **Projet Ages et Vie**

Mme le Maire rappelle au conseil municipal qu'Age & vie est toujours intéressé par l'achat du terrain de la commune pour la réalisation de maison partagées.

Le conseil municipal devra donc donner son avis sur ce dossier très prochainement.

### **Compte rendu des commissions communales**

*Sylvie GRASSER :*

La commission « information » prépare le bulletin municipal de décembre: le délai pour la livraison des textes par les associations et le rendu du travail de chaque membre de la commission était fixé au week-end dernier ; ce bulletin devra être imprimé mi décembre pour une livraison avant Noël.

### **Compte rendu des commissions de la CCBE**

*Roger VALTAT :*

Le Conseil Communautaire a eu lieu le 18 décembre ; les points suivant ont été abordés :

#### **RESSOURCES HUMAINES :**

- Actualisation du tableau des effectifs.
- Protection sociale complémentaire prévoyance – adhésion à la convention de participation proposée par le Centre De Gestion de l'Isère (CDG38).

#### **ADMINISTRATION GÉNÉRALE**

- Délibération portant modification des délégations du conseil communautaire au Président de la communauté de communes de Bièvre Est.
- Désignation et élection du représentant de la commune d'Eydoche siégeant au sein de la commission thématique intercommunale "Finances et administration générale".

#### **FINANCES**

- Vote de la décision modificative n°2-2024 - Budget annexe assainissement.
- Répartition 2024 de la Dotation de Solidarité Communautaire (DSC).
- Régularisation de l'attribution de compensation négative de la commune de Saint-Didier-de-Bizonnes.
- Budget principal - Admission en non-valeur et créances éteintes.
- Budget annexe ordures ménagères - Admission en non-valeur et créances éteintes.
- Budget annexe SPANC - Admission en non-valeur et créances éteintes.

#### **ATTRACTIVITÉ DU TERRITOIRE TRANSITIONS**

- Attribution des aides aux investissements des entreprises commerciales, artisanales et de services avec point de vente - Vival Beaucroissant.
- Aliénation des lots 7 et 8 d'une surface de 3 585 m<sup>2</sup> - ZA les Chaumes – Le Grand-Lemps.

*Martine JACQUIN :*

La commission « eau et assainissement » s'est réunie.

Compte tenu de tous les travaux qui ont été réalisés cette année et les projections pour 2025 , une hausse des tarifs est prévue pour l'année prochaine.

Les travaux les plus importants ont été réalisés sur la commune de Colombe avec la création du surpresseur et du réservoir, ainsi que le remplacement de la conduite sur une partie de la commune. Il y a eu aussi beaucoup de fuites et de casses qui ont été réparées.

A de nombreux endroits, les eaux pluviales se déversent dans le réseau d'assainissement ; entraînant ainsi un fonctionnement fréquent des pompes. Il est donc important que des travaux soient entrepris pour séparer ces deux réseaux.

D'autre part, la consommation en eau a baissé cette année entraînant ainsi une baisse des recettes sur cette partie de budget.

*Maurice BONNARDON*

- Sentiers de randonnée : la commune de Burcin a terminé, Renage a commencé à travailler et Colombe va terminer bientôt.

- Forêt : plusieurs communes ont des problèmes de dégradations sur les chemins forestiers par les bûcherons , c'est un problème difficile à résoudre, il faut essayer de trouver des solutions ensemble.

*Martine JACQUIN*

Le Ticket culture 2024 se termine demain soir, encore cette année tous les spectacles proposés ont rencontré un grand succès ..

Les animations pour le Téléthon auront lieu ce week-end ;

- vendredi 29 : karaoké à 20 h à la salle polyvalente
- samedi 30 matin : pesée des filets garnis à domicile.
- samedi 30 après-midi : randonnée au Fûteau

Le 13 décembre les élus et le personnel communal se retrouveront à la salle du conseil pour un moment convivial avec Mme Françoise JULLIEN nouvellement retraitée et Mme Mireille LEGAT qui prend sa retraite au 31 décembre, Mme Clara GERMANI , la nouvelle employée de l'agence postale pourra ainsi faire connaissance avec tous.

Le spectacle de Noël pour les enfants de l'école aura lieu le vendredi 20 décembre après-midi au gymnase : La préparation des friandises se fera le jeudi 19 décembre à 19 h 15.

*Maurice BONNARDON :*

- Aménagement Chemin de la bascule : la pose de l'enrobé est prévu pour vendredi prochain

- Travaux au Fûteau :

\* A la croix il ne reste plus qu'à installer le mobilier : les bancs, la tour chape, les tables d'orientation.

\* Au col tout est terminé

- Les travaux du chemin du Colombet sont terminés
- La rénovation du lavoir de Grande Colombe doit se terminer demain
- Les travaux de lavoir de la murât seront terminés lundi.

La pose des balise sur les sentiers de randonnée doivent débiter lundi prochain

- Toilettes sèches : suite à l'incendie qui les a totalement détruites, nous étudions la possibilité de remettre le même système en faisant un petit local en moellons dans le garage vers le jeu de boule et à proximité de l'espace jeu.

- Aménagement de la place du 12 juillet :

Alp'Etudes, revoit actuellement le plan d'aménagement de ce secteur, plusieurs élus ont pu voir les aménagement réalisés dans des communes environnantes ; la commission se réunira pour valider le plan. Les principaux points sont : le déplacement du monument aux morts, l'agrandissement du parking, la suppression de la partie de cours au nord de l'école (à l'arrière du bâtiment 1). La partie à la place des Algecco restera en attente pour l'instant et sera revue en fonction du budget.

Vidéoprotection :

- La société SERFIM continue à tirer les câbles
- Une caméra supplémentaire sera installée sur le bâtiment de la cantine pour une vue à l'intérieur de la cour ; les vues seront floutées pendant les heures scolaires.
- Une caméra supplémentaire sera ajoutée dans le tènement à côté du City-Stade.

*L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 h 50*

<p>Le Maire Martine JACQUIN</p>	<p>Le secrétaire de séance Sylvie GRASSER</p>
-------------------------------------	---